

**Motion déposée par les élus des personnels
du collège J. Callot de Neuves-Maisons
au CA du 8 février 2010**

Les représentants des personnels siégeant au CA ont pris connaissance de la DHG attribuée au collège pour l'année scolaire 2010/2011 et de la répartition des moyens par discipline qui en découle.

Ils déplorent que cette année encore le volume horaire attribué au collège soit insuffisant (la création d'une nouvelle classe n'ayant pas entraîné de moyens supplémentaires)et calculé à l'horaire plancher sans aucune marge. Ainsi, l'UPI qui bénéficiait à la rentrée dernière de 23 heures poste n'en aura plus que 21 à la rentrée prochaine. Les faibles moyens alloués conduisaient à la formation de groupes classe sur deux niveaux différents. Ainsi, en LV2 anglais, les élèves de 4^{ème} LV2 auraient dû être avec les élèves de 3^{ème} LV2.

Ils constatent que cette année encore le nombre d'heures supplémentaires / année (HSA) inclus dans cette DHG est particulièrement élevé (44 HSA pour 39 postes temps plein) et encore en progression par rapport à l'an dernier (on passe de 40 HSA à 44 HSA à la rentrée prochaine)

Le recours aux HSA :

1 - alourdit considérablement la charge de travail des enseignants et réduit leur disponibilité pour des projets divers ou de la concertation. Le service de l'enseignant n'est plus calculé sur 18 heures + 1 mais sur plus.

2 - entraîne des temps partagés sur deux établissements ou plus pour un nombre croissant d'enseignants (à la rentrée 2010, toutes les matières sont touchées sauf l'anglais) Cette pratique a des conséquences néfastes non seulement sur la « victime » du temps partagé mais aussi sur toute l'équipe pédagogique pour mettre en œuvre travail d'équipes et projets.

3 – contribue à la suppression de postes. A la rentrée prochaine ce sont encore 300 postes qui devront être « rendus » par l'académie de Nancy-Metz.

Ils s'inquiètent enfin de voir se poursuivre d'une manière plus générale les restrictions budgétaires et la dégradation du service public d'éducation déjà largement entamées depuis 2005 au détriment des élèves et des personnels.

C'est pourquoi les élus des personnels du collège Callot, compte tenu de la faiblesse des moyens octroyés se voient contraints de voter contre la répartition de la DHG.

Vote de la DHG au CA du 8 février 2010

Pour : 6 Contre : 13 Abstentions : 7 (vote à bulletin secret)

Vote lors de la deuxième présentation de la DHG au CA du 10 février 2010

Pour : 9 Contre : 11 Abstentions : 1